Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260520-2026059-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 20 mai 2026

Date de la convocation : 13 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.
PRESENTS (29) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, Mme ROBIN, M DECAN, M MARSAULT, M GICQUEL, Mme TOUNKARA, Mme MOANAVOLA, M RETHO, Mme MAUFRAIS, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M NOURRY, Mme BECCIU, Mme CLEMENT, M BRIAND, Mme LECOQ, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (4) : M DELORME, M AYEL, M PEPIN, et Mme FRIOT, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (4) M DELORME a donné procuration à Mme DESSABLES.
M AYEL a donné procuration à M BANI.
M PEPIN a donné procuration à M BRIAND.
Mme FRIOT a donné procuration à Mme DUCAMIN.

Mme TALON a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.059 Règlement budgétaire et financier de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande – Adoption

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-30 ;
- **VU** la délibération n°2023.084 du 25 septembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le passage de la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 pour son budget principal et ses budgets annexes ;
- **VU** la délibération n°2024.007 du 05 février 2024 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- **VU** le projet de règlement budgétaire et financier de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Monsieur Emmanuel Hatte, Adjoint en charge de finances, de la gestion budgétaire et des marchés publics ;
- **CONSIDERANT** qu'avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement intégral, le Conseil Municipal établit son RBF, pour la durée du mandat ;
- **CONSIDERANT** que ce RBF doit, a minima, préciser les modalités de gestion des autorisations de programme – autorisations d'engagement et des crédits de paiement ;
- **CONSIDERANT** que ce RBF doit, en outre, préciser les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260520-2026059-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande pour la durée du mandat.

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II	0
Quorum requis pour délibérer	17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote	0
Conseillers présents lors du vote	29
Abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	33
Votes Pour	33
Contre	0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 20 mai 2026

Sébastien COLLET
Maire

Emeline TALON
Secrétaire de séance

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 26/05/26

Publié sur le site de la Ville le : 26/05/26

Par le service affaires générales